



**Mairie de LE CHEIX SUR  
MORGE  
Puy de Dôme**

**République Française**

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL  
MUNICIPAL  
Séance du 29 mars 2018**

Le 29 mars 2018, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

**Etaient présents :** LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, SAUVAT Jean-Claude, BELIN Etienne, DESSENDIER Lionel, GOMARD Nadine, PARRY Evelyne, CORBIN Bruno, LAGNIER Séverine, MOREAU Coraline, CANTE Géraldine.

**Avaient remis un pouvoir :** TAHARI Alain

**Etait absent :** GRENET Laurent

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT :** Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 05 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du Compte Administratif 2017 :

- Résultat de fonctionnement	<b>177 998.79 €</b>
- Résultat d'investissement	<b>40 854.29 €</b>

2/ Approbation du Compte de Gestion 2017 : le compte de gestion dressé par Mr le Receveur Principal est certifié conforme et n'appelle ni observation, ni réserve.

3/ Affectation du résultat : compte-tenu des résultats de l'exercice 2017 et des restes à réaliser, le résultat à affecter en fonctionnement est de **177 998.79 €**.

4/ Vote des trois taxes locales : le conseil municipal a décidé, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, de **ne pas augmenter les taux d'imposition** des taxes directes locales en 2018. Les taux restent mes mêmes qu'en 2017 soit :

- Taxe d'habitation	<b>10.49%</b>
- Taxe sur foncier bâti	<b>19.51%</b>
- Taxe sur foncier non bâti	<b>101.57%</b>

5/ Vote du budget 2018 :

- Fonctionnement	<b>601 911.79 €</b>
- Investissement	<b>255 948.00 €</b>
- Budget global	<b>857 859.79 €</b>

6/ Monsieur Bruno CORBIN est désigné comme représentant de la commune à la commission accessibilité de Riom Limagne et Volcans.

7/ Le conseil municipal s'est prononcé en faveur du retour à la **semaine des quatre jours** d'école à compter de la rentrée scolaire 2018/2019. Ce choix, fait en accord avec le conseil d'école, est surtout dicté par des raisons financières.

Les nouveaux horaires seront les suivants :

- lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h40 – 12h10 / 14h – 16h30

8/ Un dossier de subvention au titre des amendes de police va être déposé auprès du Conseil Départemental. Ces fonds étant affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et des usagers, les travaux envisagés sont :

- implantation de bordures franchissables type « I »
- mise en œuvre de bétons bitumineux dans les îlots
- mise en place de la signalisation verticale et horizontale adéquate
- implantation d'un radar pédagogique
- implantation d'un abri bus

9/ La nouvelle école sera inaugurée le 25 mai prochain.

10/ L'équipe en charge du bulletin municipal propose d'éditer une lettre d'information (trimestrielle dans un premier temps) et de la diffuser à tous les habitants par mail. Cette lettre sera également ouverte aux associations qui souhaitent faire part de leurs manifestations à venir.

11/ Evelyne PARRY prépare la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Elle nous fait part de ce qui pourrait être mis en place :

- réhabilitation d'un soldat et inscription de son nom sur le monument aux morts
- exposition à la mairie
- participation des enfants de l'école
- publication d'un livre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

**Le Maire, Yves LIGIER.**